



2^{ème} appel à projets 2018

Cahier des Charges

*Soutenir des projets innovants
permettant d'accompagner
dignement et sereinement
la fin de chaque vie*

Dépôt des dossiers avant le 8 juin 2018 (à minuit)

La Fondation d'entreprise ADREA

Créée en 2012, la Fondation ADREA est une Fondation d'entreprise adossée à une entreprise française de référence dans l'univers de la protection sociale : ADREA Mutuelle (plus d' 1 million de personnes protégées, 1 300 collaborateurs au service des adhérents). Elle fait vivre les valeurs humaines d'ADREA Mutuelle en promouvant une santé solidaire et responsable à chaque moment de l'existence. Sa mission est d'explorer, de soutenir et d'accompagner au mieux des projets d'intérêt général dans le domaine de la santé et du médico-social, au bénéfice des personnes vulnérables. Depuis sa création, la Fondation a accompagné et soutenu financièrement plus de cinquante projets innovants sur tout le territoire.

Mode de fonctionnement

La Fondation d'entreprise ADREA lance trois appels à projets par an. Les deux premiers appels à projets de l'année 2018 s'inscrivent dans l'axe « Protéger pour une fin de vie plus sereine ». Dans le cadre du Trophée « Coup de cœur » des collaborateurs d'ADREA Mutuelle, elle lance également un appel à projets sur une thématique de santé publique qui varie chaque année.

Axe « Protéger pour une fin de vie plus sereine »

Parce que chacun d'entre nous a droit à une fin de vie dans la dignité, la Fondation d'entreprise ADREA soutient des projets innovants pour un meilleur accompagnement des patients et de leurs proches dans la fin de vie. La finalité de la Fondation est d'identifier, de soutenir et de faire connaître les projets innovants qui permettent une prise en compte optimale de la qualité de vie des patients en fin de vie, jusqu'à la mort. Plusieurs enjeux sont mis en lumière :

- La nécessité de sensibiliser les professionnels de santé à la démarche palliative et leur formation à l'accompagnement des patients ;
- La sensibilisation du grand public aux aspects législatifs liés à la fin de vie ;
- L'amélioration de la coordination des acteurs de soins autour de l'accompagnement, qui permet aux proches et à la famille d'être davantage présents dans cette étape fondamentale de tout être humain qu'est la fin de vie, que ce soit en établissement ou à domicile ;

- Le respect de la dignité et de l'intimité des personnes qui sont en fin de vie, notamment grâce à l'amélioration de la relation soignants-soignés, afin d'apporter plus de sécurité et de sérénité aux patients.

Choix d'une problématique

La problématique retenue pour le 2^{ème} appel à projets 2018 est la suivante :

« Soutenir des projets innovants permettant d'accompagner dignement et sereinement la fin de chaque vie »

Contexte du 2^{ème} appel à projets de l'année 2018

Depuis sa création, la Fondation d'entreprise ADREA a lancé 5 appels à projets sur le thème de la fin de vie, chacun répondant à une problématique spécifique :

- Un premier appel à projets intitulé : « **Accompagner dans la fin de vie** », de février à juin 2014
- Un appel à projets visant à « **soutenir la mise en place de dispositifs innovants permettant l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes en fin de vie et de leurs aidants à domicile ou dans des établissements non-médicalisés** », de mai à septembre 2016
- Un appel à projets diffusé dans le but de « **permettre une fin de vie plus douce des personnes âgées à travers l'accès aux « petits bonheurs du quotidien » et aux soins de relaxation** », de novembre à février 2017
- Un second en 2017, de mars à juin, dans le but d'« **accompagner des projets qui soient à même de sensibiliser et d'informer les Français sur la fin de vie** »
- Un 5^{ème}, de novembre 2017 à février 2018, pour « **favoriser le confort et le mieux-être des personnes en fin de vie par le biais des nouvelles technologies** ».

Ces problématiques répondent à des enjeux identifiés par les porteurs de projets, et mis en exergue dans les enquêtes que la Fondation d'entreprise ADREA a réalisées en 2016 et 2017 avec l'IFOP : « Les attentes et les besoins des Français vis-à-vis de la fin de vie »¹ en 2016, puis « Les solutions et

¹ Enquête IFOP « Les attentes et besoins des Français face à la fin de vie » réalisée en octobre 2017 pour la Fondation d'entreprise ADREA, par téléphone et questionnaire auto-administré en ligne auprès de 1002

pistes d'amélioration relatives à l'accompagnement des personnes en fin de vie en France »² en 2017.

Cette seconde enquête a cherché à identifier des pistes pour améliorer le confort et le mieux-être des personnes en fin de vie d'une part, et pour améliorer la prise en charge des personnes en fin de vie et de leurs proches d'autre part. Deux vidéos ([1](#) ; [2](#)) illustrent les améliorations principales à développer :

- ***Faciliter l' « accès aux petits bonheurs » en fin de vie***

86% des Français interrogés dans le cadre de l'enquête 2017 de la Fondation d'entreprise ADREA, pensent qu'il est important voire primordial de développer le fait de permettre aux patients de profiter de « petits plaisirs » comme un verre de vin ou de champagne, un repas livré par un restaurant...

- ***Donner la possibilité aux personnes en fin de vie de profiter de la nature***

Pour 69% des Français, « pouvoir continuer à profiter de la nature » constitue l'un des aspects les plus importants s'ils devaient vivre leur fin de vie dans un établissement.

- ***Permettre aux personnes en fin de vie de choisir leur rythme au quotidien***

93% des Français estiment qu'il est important voire primordial de favoriser la liberté laissée aux patients de vivre leur journée selon leur rythme.

- ***Développer les solutions de répit, pour les personnes en fin de vie et/ou pour leurs aidants***

dans la mesure où elles permettent de répondre à deux besoins essentiels : préserver la capacité des personnes concernées à construire des projets, et les extraire autant que possible de leur quotidien envahi par la maladie et la logistique qui s'y rattache.

- ***Proposer des médecines alternatives***

Pour 88% des Français, il est important voire primordial de faciliter et développer l'accès aux médecines alternatives et complémentaires dans les services accueillant des personnes en fin de vie : sophrologie, aromathérapie, hydrothérapie...

personnes. Retrouvez tous les résultats de cette enquête en suivant ce lien :

<http://fondation.adrea.fr/actualites/resultats-enquete-ifop-francais-fin-vie>

² Enquête IFOP « Les solutions et pistes d'amélioration relatives à l'accompagnement des personnes en fin de vie en France » réalisée en octobre 2017 pour la Fondation d'entreprise ADREA. Retrouvez tous les résultats de cette enquête en cliquant sur ce lien : <http://fondation.adrea.fr/actualites/resultats-enquete-ifop-2017-francais-fin-vie>

- ***Proposer un accompagnement psychologique sur mesure aux personnes en fin de vie***

48% des Français estiment que la prise en charge de la souffrance psychique est l'un des éléments qui paraît le plus important dans l'accompagnement d'une personne en fin de vie, et parallèlement, 44% des Français estiment que cet élément est l'un de ceux qui sont les moins pris en compte aujourd'hui en France.

- ***Apporter de l'aide aux aidants :***

Pour 59% des Français, l'un des aspects les plus importants en matière de prise en charge de la fin de vie est le fait de « savoir que ses proches soient soutenus et accompagnés ».

La Fondation d'entreprise ADREA cherche à soutenir des projets innovants qui s'attachent à améliorer l'accompagnement des personnes en fin de vie sans privilégier, à travers un appel à projets plus problématisé, certaines pistes par rapport à d'autres.

L'objectif général de cet appel à projets est donc de contribuer à améliorer significativement l'accompagnement des personnes en fin de vie, en France, en soutenant des projets innovants qui correspondent à une ou plusieurs des pistes d'amélioration sus-citées.

La Fondation d'entreprise ADREA privilégiera les projets innovants (dans le service, dans la technologie, dans le processus, dans l'organisation, dans l'usage, ou dans le caractère social) d'envergure nationale.

Dotation

La dotation pour cet appel à projets est de **130 000 euros**.

Entre un et trois projets seront soutenus.

Conditions d'éligibilité

1. Critères de recevabilité

Pour être éligible, le projet devra répondre aux critères suivants :

- **Organisations concernées** : Organisations à but non lucratif mettant en œuvre des projets d'intérêt général.
Le porteur de projet ne pourra être ni une organisation du secteur marchand à but lucratif, ni une organisation sans but lucratif mais disposant d'un statut commercial (coopératives, SA, SARL, SAS, etc.), ni un organisme relevant du périmètre de la Mutualité française.
- **Champ géographique** : Projets en France. **Les projets d'envergure nationale seront privilégiés.**
- **Public bénéficiaire** : Les personnes en fin de vie et/ou leurs aidants
« Nous considérons qu'une personne est en fin de vie lorsqu'elle est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale³. »
- **Durée du partenariat** : Il est possible de présenter des projets annuels, biennaux, ou triennaux. Une durée de deux ans doit être observée entre deux partenariats successifs de la Fondation d'entreprise ADREA avec le même porteur de projet.
- **Caractère innovant du projet** : Le projet devra être autant que possible innovant (dans le service, dans la technologie, dans le processus, dans l'organisation, dans l'usage, dans le caractère social).

2. Critères d'exclusion concernant les projets

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Projets portés par une personne physique ;
- Projets s'adressant à un public trop restreint ;
- Projets relatifs à des événements ponctuels ;
- Projets dont le dossier est incomplet à la date de clôture des candidatures ;
- Projets ne répondant pas aux thématiques définies ;

³ Source : Portail gouvernemental national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches : <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

- Projets ayant trait à des actions de formation pouvant relever des dispositifs de formation professionnelle.

Examen des dossiers

Les dossiers seront étudiés et sélectionnés lors de 3 étapes :

- Une étude des conditions de recevabilité des dossiers reçus ;
- Une pré-sélection des projets ;
- Une sélection finale des projets par le conseil d'administration.

Lors de la sélection finale, les dossiers seront analysés dans le cadre d'un examen comparatif qui permettra d'apprécier les éléments suivants :

- la qualité du projet présenté et la pertinence des conditions et du calendrier proposés pour sa mise en œuvre ;
- le caractère innovant du projet ;
- la pertinence, la clarté et le degré de détail du plan de financement du projet ainsi que sa comptabilité avec les enveloppes financières disponibles ;
- la conformité du projet au regard des axes thématiques du présent cahier des charges ;
- son inscription dans une dynamique partenariale avec des acteurs locaux, régionaux ou nationaux susceptibles de consolider et compléter les réalisations du projet ;
- la pertinence du dispositif d'évaluation des réalisations et des bénéfices auprès du ou des public(s) cible(s).

Le conseil d'administration est souverain. Les décisions prises par celui-ci ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.

Constitution et dépôt du dossier

Si votre projet répond aux conditions d'éligibilité, vous pouvez remplir un dossier sur le **lien suivant** :

<http://presenter-un-projet.adrea.fr/fr/>

Le dépôt du dossier s'effectue **uniquement en ligne** avant le 8 juin à minuit. Les dossiers adressés par courrier ou email seront refusés.

Le dossier devra obligatoirement comporter les pièces annexes suivantes :

- *Les statuts de la structure, de l'organisme ou de l'association porteuse de projet*
- *Le budget prévisionnel du projet pour l'année de mise en œuvre du projet (le total des charges doit être égal au total des produits),*
- *Le logo de l'organisation,*
- *Le RIB de l'organisation porteuse de projets*
- *La liste des personnes chargées de l'administration de l'organisation régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...),*

Il pourra également comporter les pièces annexes suivantes :

- *Le plus récent rapport d'activité approuvé*
- *Les comptes approuvés du dernier exercice clos*
- *Le budget prévisionnel de l'organisation pour l'année de la demande de subvention*
- *Le dernier rapport du commissaire aux comptes*
- *Tout autre document de nature à éclairer le jugement du conseil d'administration de la Fondation.*

Calendrier du 2^{ème} appel à projets de l'année 2018

| 26 MARS | 8 JUIN (INCLUS) | JUIN/JUILL./AOU | SEPTEMBRE | 4 OCTOBRE |
|--------------------------------|------------------------------|----------------------|----------------------------|-------------------------------|
| DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS | CLÔTURE DE L'APPEL A PROJETS | ANALYSE DES DOSSIERS | PRE-SELECTION DES DOSSIERS | SELECTION FINALE DES DOSSIERS |



Pour toute question, vous pouvez contacter l'équipe opérationnelle de la Fondation d'entreprise ADREA à l'adresse mail suivante : fondation@adreamutuelle.fr ou par téléphone au 01 70 08 87 06 (Elisa JUNGERS) ou au 01 70 08 87 21 (Apolline LEDAIN).